



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 05/12/2023 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Nombre de suffrages : 14
<u>Date de convocation</u> 29/11/2023
<u>Date d'affichage en ligne</u> 06/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (11) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Marie GUILLAUMON, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANCHE, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Étaient absents excusés (4) : M. Cédric DERET, M. Louis LEBRIEZ, MME Brigitte DECAUX, M. Hubert CARPENTIER

Absents (0) :

Avaient donné pouvoir (3) :

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON
M. Cédric DERET donne pouvoir à M. Benoit CARION
MME Brigitte DECAUX donne pouvoir à MME Marie GUILLAUMON

Désignation du Secrétaire de séance par le Conseil Municipal :

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/10/8

Thème : finances / Tarifs communaux

OBJET : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX – CONCESSION ET ESPACE CINERAIRE

Suite à la commission finances qui s'est tenue le mardi 21 novembre 2023, les propositions applicables au 01/01/2024 sont les suivantes :

	Habitants Vendegies	Extérieurs
Concession pleine terre 30 ans	60 €/m ²	100 €/m ²
Concession pleine terre 50 ans	80 €/m ²	120 €/m ²
Case urne 30 ans (prix coutant +)	30 €	70 €
Case urne 50 ans (prix coutant +)	50 €	90 €
Cave urne 30 ans (prix coutant si existante +)	60 €/m ²	100 €/m ²
Cave urne 50 ans (prix coutant si existante +)	80 €/m ²	120 €/m ²

Le Conseil Municipal est invité à discuter des tarifs et à délibérer sur ces montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité (2 CONTRE – 8 ABSTENTIONS – 4 POUR) les tarifs des concessions et espaces cinéraires du cimetière communal à compter du 01/01/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vendegies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Jacques DOMAS

Le Maire,
Jean FAURE